

Créteil, le 17 juillet 2017

à Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN,
Président de la ComUE Université Paris-Est

Monsieur le Président,

Le CA de la ComUE UPE et celui de l'UPEC ont donné mandat à leurs présidents respectifs pour engager des discussions en vue de parvenir à un accord sur les modalités de la participation des chercheurs de l'UPEC aux appels à projets de l'I-site FUTURE.

En tant qu'élus aux différents conseils de l'UPEC et de la ComUE, nous nous réjouissons que l'heure soit enfin à la discussion et vous demandons de faire le nécessaire, en tant que Président de la ComUE et représentant du Consortium de l'I-site, pour qu'un véritable accord, équilibré et respectueux des intérêts de chacun, soit trouvé. La recherche d'un accord implique nécessairement un chemin en commun, elle n'a pas de chance d'aboutir si elle se réduit à une demande de soumission de l'un des deux partenaires aux conditions posées par l'autre avant toute discussion.

Les formules apaisées que vous utilisez dans le nouveau « Projet de site » présenté aux administrateurs de la ComUE nous paraissent encourageantes et semblent indiquer que des relations fondées sur le respect mutuel sont désormais envisageables. Car, contrairement à l'image qui en a été donnée, notamment par quelques membres de l'ancienne direction de l'UPEC éconduite en mars 2016, les élus de l'UPEC et l'actuelle équipe dirigeante n'ont jamais été opposés à la collaboration scientifique avec les autres membres de la ComUE. Ils ont en revanche toujours demandé que les prérogatives et les intérêts de l'UPEC soient respectés dans ses relations avec la ComUE comme avec tout autre partenaire, et que les choix démocratiquement exprimés par les personnels soient entendus et pris en compte. A deux reprises, le CA de l'UPEC a exprimé unanimement son souhait de trouver un accord avec vous sur le projet I-site. La première fois, en novembre dernier, il vous a adressé une motion demandant l'intégration de l'UPEC au Consortium du projet I-site au titre d'« associé » à l'Université-cible, statut qui venait d'être accordé à l'ENPC (laquelle, après avoir voté l'exclusion de l'UPEC pour refus de fusion et s'être elle-même engagée dans ce sens, s'était finalement retirée du projet de fusion dans l'université-cible suite à de fortes oppositions internes). Le consortium, à travers vous, avait alors opposé une fin de non-recevoir à cette demande de l'UPEC, en invoquant notamment les délais de dépôt de la candidature. Depuis l'obtention de l'I-site par la Comue en février dernier, le CA de l'UPEC a pris acte du fait que cette situation nouvelle ne permettait plus d'envisager que l'UPEC y soit « associée » ; ce qui ne l'a pas empêché de donner mandat à Olivier Montagne, de nouveau à l'unanimité, pour négocier les modalités d'un partenariat avec le Consortium.

Il nous paraît possible, Monsieur le Président, de tourner la page après le temps des exclusions et des refus de transiger, pour (r)établir des relations de confiance durable entre la ComUE et l'UPEC, laquelle représente à elle seule, il convient de le rappeler, près des deux tiers des forces de la ComUE, en nombre d'étudiants, de personnels, et donc en nombre de chercheurs.

Pendant un an et demi, les « propositions » faites à l'UPEC par la ComUE et/ou par les autorités de tutelle ont trop souvent donné l'impression aux personnels et étudiants de l'UPEC qu'elles relevaient de la volonté de contraindre, de l'esprit de revanche postélectoral, voire de la logique punitive, après leur choix, exprimé massivement en février et mars 2016, de dire non à l'ancien projet de fusion avec l'UPEM.

Négocier un accord suppose que la légitimité et les droits de chacun des interlocuteurs soient reconnus. Nous formons le vœu que les discussions à venir se feroient dans cet état d'esprit.

L'enjeu de cet accord est de permettre aux membres de certains laboratoires de l'UPEC, ceux qui ne sont pas en double tutelle avec l'UPEM, de répondre à des appels à projets dans le cadre de l'I-site FUTURE. A ce titre, il serait, par exemple, contraire à toute logique scientifique d'interdire aux laboratoires de l'UPEC, de porter un projet répondant aux appels lancés par FUTURE. Or c'est actuellement le cas pour les projets interdisciplinaires, dits « Projets Tremplins » - ceux auxquels les chercheurs de l'UPEC seraient le plus susceptibles de répondre en raison justement de la nature interdisciplinaire de nombreuses recherches à l'UPEC -, dont le portage est explicitement réservé aux chercheurs rattachés au Consortium dans l'« Appel à projets de recherche » FUTURE (voir le document présenté en CA de la ComUE le 4/07, point 7 de l'ordre du jour). Le maintien de cette mesure, discriminatoire au sein de la ComUE, serait non seulement une entrave au dynamisme et à l'efficacité scientifique, mais elle reviendrait à considérer l'UPEC comme un simple réservoir à chercheurs privés du droit d'initiative dans leurs projets de recherche. Ce qui ne serait pas le meilleur moyen de fonder sur la confiance un « partenariat » scientifique. Au final, le maintien de cette exclusion pourrait même s'avérer contraire aux intérêts du Consortium lorsqu'il devra faire le bilan des actions financées.

Cela n'est qu'un exemple, parmi de nombreux autres, des points qui devront être soulevés et réglés dans une discussion ouverte et attentive entre partenaires, afin de dégager un accord où chacun pourra se sentir respecté, librement engagé, et non contraint ou limité. Un tel accord, respectueux des intérêts des chercheurs des établissements partenaires, serait assurément le gage d'une nouvelle dynamique au sein des établissements la ComUE.

Confiants dans la possibilité d'un tel accord, nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Mahfid ALI, élu à la CFVU

Laurent ALIBERT, élu au CA et au CT

Geneviève ALLAIN, élue au CAC de la ComUE

André BALA, élu à la CFVU

Karine BELLANCE, élue à la CFVU et au CT

Asma BEN HASSINE, élue au CAC de la ComUE

Hélène BEZILLE, élue au CHSCT et au CAC de la ComUE

Marc BIETRY, élu à la CR

Arthur BROUILLET, élu à la CFVU

Vérène CHEVALIER, élue au CA

Marine COELHO, au CAC de la ComUE

Chantal CORINUS, élue à la CR
Laurent COUDROYE DE LILLE, élu au CAC de la ComUE
Mickaël COZIC, élu à la CR
Nicolas DIVERT, élu au CAC de la ComUE
Serge ELOI, élu au CHSCT
Davy ESSONE-BOUYOU, élu à la CR et au CAC de la ComUE
Claire FABRE, élue à la CR
Dominique GENCY-TENDONNET, élue à la CR
Philippe GERMAIN, élu à la CR
Marina GIARDINETTI, élue à la CFVU
Agnès GIGON, élue à la CR
Julien GIRAL, élu au CA
Didier GUALA, élu à la CFVU
Ivan GUILLOT, élu à la CR
Aurélien HAZAN, élu au CHSCT
Toulaïb KAMAL, élu à la CR et au CAC de la ComUE
Donna KESSELMAN, élue à la CR
Thomas KHABOU, élu à la CFVU
Cécilia KOCH, élue au CA
Flora LORET, élue à la CFVU
Dominique LOUBIÈRE, élu au CHSCT
Atef MAZIOUD, élu à la CFVU
Jean-Claude PACITTO, élu au CT
Eric PELLET, élu au CA et au CT
Marie-Emmanuelle PLAGNOL, élue au CAC de la ComUE
Pierre PORTERO, élu à la CFVU
Emma RAFOWICZ, élue à la CFVU
Christophe RODRIGUEZ, élu à la CR
Laura ROUQUETTE, élue au CAC de la ComUE
Marie-Albane DE SUREMAIN, élue au CAC de la ComUE
Gérard TEBOUL, élu au CA
Gérard TOLLET, élu au CT
Christian TUTIN, élu à la CR
Taylan TUZLU, élu au CA
Benoît VALLÉE, élu au CT
Gilles VARRAULT, élu à la CFVU
Mustapha ZIDI, élu à la CR